

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 07/12/2015

**Etaient présents :** SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; MONDOLONI Ange Marie ; CHIODI Sandrine ; GRIMALDI Michel ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean François ; CARIA Sandra ; PIREDDA Albert. ; VILLARD ANGELI Dominique

**Etaient absents :** GUIDICELLI Sébastien ; RIBES RUSAFRA Régine ; SANTONI François ; MARTINETTI Jean Philippe.

**Etaient représentés :** SANTONI François était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre  
RIBES RUSAFRA Régine était représentée par ANDREANI Bernadette  
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain

**Secrétaire de séance :** GRIMALDI Michel

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

\*\*\*\*\*

**N° DEL111215-11**

**OBJET : ORGANISATION DES VŒUX AU PERSONNEL COMMUNAL**

Comme l'an dernier, dans le cadre de la présentation des vœux pour la nouvelle année, le Maire souhaite inviter l'ensemble du personnel communal autour d'un buffet, en janvier 2016.

Le nombre d'agents communaux s'élève à 42. Le nombre de conjoints de ces agents s'élève à 42.

Le nombre de conseillers municipaux s'élève à 23. Le nombre de leurs conjoints s'élève à 23.

Le coût de ce repas est de 30 € par personne, soit un total estimé à 3 900 € maximum en fonction du nombre de personnes présentes.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

-De valider cette proposition,

-D'inscrire cette dépense aux chapitre et article budgétaires ad 'hoc.

**Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.**

